



## MUTATION D'OFFICE

### LE CADEAU DE NOËL DE L'ADMINISTRATION POUR LES SERVICES CENTRAUX !

Lors d'un groupe de travail national, la DG a annoncé la mise en place de nouvelles **règles de mutation brutales et arbitraires** pour les inspecteurs affectés en Centrale et **immédiatement applicables**.

Ce dispositif fait que certains d'entre vous seront reversés dans le réseau dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Votre chef de bureau pourra décider seul de vous muter d'office, sans possibilité de recours.

#### Mutation d'office

La DG instaure un dispositif scandaleux de mutation d'office de la centrale vers le réseau dans deux cas :

- mutation d'office en cas de suppression d'emploi ;
- mutation d'office suite à un bilan de compétence obligatoire tous les 5 ans (qui concernera dès cette année tous ceux arrivés avant 2012).

Dans tous les cas l'agent ainsi muté perdra le bénéfice des primes de centrale (- 600 € minimum) !

#### Instauration d'un délai de séjour

La DG instaure un délai de séjour de 3 ans minimum dans les services centraux et assimilés (DCM, ENFiP et équipes des délégués interrégionaux).

#### Mobilisation contre ces régressions arbitraires

**Ces régressions sont inacceptables et doivent être combattues. Elles sont la première étape vers une gestion totalement arbitraire des agents.**

Seule une mobilisation forte de l'ensemble des agents des services centraux permettra d'éviter leur mise en œuvre.

Devant l'arbitraire et l'injustice du dispositif, il appartient à chacun de prendre ses responsabilités, dans l'intérêt des agents et du service public.

**Tous ensemble** avec l'intersyndicale, **mobilisons-nous** pour faire échec à cette nouvelle règle : les agents des services centraux sont désormais jetables !

C'est seulement dans l'action unitaire que nous gagnerons. L'engagement de chacun inversera le rapport de force.

## Tous en grève le 15 novembre 2016